



FEUILLE D'INFORMATION #3

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

1101 - 75 rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7

Tél. : (613) 236-3633 Téléc. : (613) 236-5749 Courriel : info@cfafca.ca

Sécurité et bien-être au travail

L'agriculture est depuis longtemps l'une des industries les plus dangereuses au Canada. Il est donc impératif que dans chaque ferme et ranch, la santé et la sécurité au travail soient intégrées à la stratégie d'entreprise. Par contre, l'une des caractéristiques des risques en milieu agricole est qu'ils sont presque toujours prévisibles. Or, quand une chose est prévisible, elle est également évitable.

Il est important de se rendre compte que la sécurité à la ferme est un choix qui ne va pas de soi. Il faut donc informer tous les ouvriers sur les politiques en matière de sécurité à la ferme et les y former. C'est au propriétaire exploitant qu'il revient de s'assurer que cette formation ait bien lieu. Voici quelques suggestions :

1. En tant que propriétaire exploitant, vous devez prouver que la sécurité est une priorité dans votre ferme et devenir un véritable exemple à suivre. Au fur et à mesure que vous effectuez différentes tâches, expliquez-en les dangers potentiels ainsi que les raisons pour lesquelles il faut procéder d'une certaine manière pour s'assurer de faire ces tâches en toute sécurité. Encouragez les ouvriers à poser des questions.
2. Adressez-vous à une source crédible pour obtenir les informations dont vous avez besoin. Si vous cherchez des renseignements sur la prévention des incendies, rendez-vous à la caserne de votre quartier. Si vous cherchez des renseignements sur les façons de souder en toute sécurité, prenez un cours, lisez un livre ou allez sur l'Internet. Si vous cherchez des renseignements sur la sécurité à la ferme, visitez les sites Internet www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca.
3. Identifiez clairement vos politiques de sécurité actuelles auprès de vos employés et indiquez-leur ce que vous attendez d'eux. Contentez-vous de leur énoncer, en illustrant toujours vos propos avec un exemple, les pratiques de sécurité attendues, comme de bloquer les roues des chariots, d'éteindre complètement une machine avant de s'attaquer à des réparations, de ne jamais embarquer d'autres passagers et de dire à quelqu'un où vous allez travailler et à quelle heure vous pensez revenir.
4. De la même façon, demandez à vos employés s'ils voient dans votre ferme des dangers potentiels que vous n'avez pas repérés. Reconnaissez leur contribution à la sécurité de votre établissement agricole en éliminant les risques lorsque cela est possible ou en établissant un plan de sécurité qui indique de quelles façons vous et vos ouvriers géreront ce risque.

...suite

Sécurité et bien-être au travail –2.

5. Effectuez une étude de sécurité dans votre ferme à l'aide du Cahier d'étude de la sécurité à la ferme que vous obtiendrez gratuitement auprès de « Centre for Agricultural Medicine » de l'Université de Saskatchewan en visitant leur site Internet au <http://www.worksafesask.ca/external/iareh.usask.ca/rhep/pubs/farmsafetyaudit.pdf>.
6. Mettez à exécution votre nouveau plan de sécurité à la ferme en éduquant les ouvriers et en leur faisant prendre conscience de cette dimension grâce à une formation qui augmentera leurs compétences, ainsi qu'en investissant dans votre lieu de travail le temps et les ressources adéquates pour faire les changements nécessaires à un bon niveau de sécurité.
7. La sécurité et le bien-être au travail constituent un défi constant. Gardez toujours à l'esprit qu'il y a place au changement et à l'amélioration pour vos objectifs à court comme à long terme. Une révision saisonnière de votre étude de sécurité vous aidera à voir plus clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, pour que vous et vos employés appliquent une meilleure politique de sécurité et bien-être dans votre ferme.

La Fédération canadienne de l'Agriculture, avec Financement agricole Canada, l'Association canadienne de sécurité agricole et Agriculture et Agroalimentaire Canada tient à rappeler aux fermiers et éleveurs canadiens que « *Sécurité à la ferme signifie sécurité d'exploitation* ».

- 30 -

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Theresa Whalen-Ruiter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme, FCA
Téléphone/Télécopieur : (613) 731-7321 Courriel : twr@magma.ca
ou sur Internet : www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca